

## Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance : Jean-Baptiste QUINDROIT

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour la construction d'un méthaniseur sur la Commune de Marmagne
- Délibération contrôle conformité des installations de collecte intérieure aux réseaux d'assainissement
- Rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable (RPQS)
- Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021
- Passage du POS (plan d'occupation des sols) en RNU (règlement National d'urbanisme)
- Création d'un groupe de travail sur les logements vacants
- Point sur la participation citoyenne
- Point sur le PLUI
- Point sur le téléthon
- Point sur la communication communale
- Point sur la RI
- Questions diverses

- Présents : Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE, Olivier DE BRIE, Yolaine LAUGERAT, Angélique HUET, Françoise JACQUET, Ludovic MAHET, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDECERF, Pascal RENARD, Régis VAULLERIN, Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN, Jean-Baptiste QUINDROIT  
Marie CALURAUD présente à 19h
- Absents : Germaine DE BENGY, Marie-Alvina SKURA, Astrid COTTÉ
- Absents avec pouvoir : Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Françoise JACQUET  
Chrystèl GOND pouvoir à Claudine CHEMIERE

La séance est ouverte à 18h 30 par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

### Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 03 décembre 2020

Monsieur le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

Présentation de Séverine COUSIN stagiaire secrétaire de Mairie pour 2 fois 3 semaines.

➤ **Délibération pour la construction d'un méthaniseur sur la commune de Marmagne**

Monsieur le Maire expose le projet et fait lecture de l'arrêté préfectoral, les membres du Conseil de Saint Eloy de Gy doivent donner leurs avis sur le sujet

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote : 1 avis défavorable  
5 avis favorables  
10 abstentions**

➤ **Délibération contrôle conformité des installations de collecte intérieure au réseau d'assainissement**

Le Maire expose qu'en cas de cession d'un bien immobilier il est désormais demandé qu'un contrôle de conformité du raccordement des réseaux intérieurs d'assainissements au réseau public soit effectué. Arrêté n°A201119 du 20 novembre 2019.

Suite au transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, délibération du 04 novembre 2020, il est nécessaire de modifier l'article 6 du dit Arrêté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à modifier cet arrêté

➤ **Adoption sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224.-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif

Présentation de ce rapport par Monsieur Gilles BENOIT

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à la Préfète et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (SISPEA)

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le Présent rapport est publié et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)
- décide de renseigner et publier les indications de performance sur le SISPEA

➤ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, section d'investissement, à savoir :

Chapitre 20 :	BP 2020 :	86 000,00 €	25% =	<b>21 500,00 €</b>
Chapitre 21 :	BP 2020 :	245 418,00 €	25% =	<b>61 354,50 €</b>
Chapitre 23 :	BP 2020 :	636 000,00 €	25% =	<b>159 000,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les propositions exposées**

➤ **Passage du POS (Plan d'Occupation des Sols) en RNU (Règlement National d'Urbanisme)**

Le POS utilisé depuis 1986 par la commune est devenu caduc au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Monsieur le Maire expose qu'il n'y a plus de zone constructible à l'exception des zones en PAU (Parties Accueillies Urbanisées) que le Maire ne peut plus exercer de droit de préemption et que les décisions d'urbanismes sont préfectorales ceci jusqu'à la mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

➤ **Création d'un groupe de travail sur les logements vacants**

Monsieur le Maire annonce que sur la Commune il existe environ 30 logements vacants.

Ce sont des logements qui pourraient accueillir de nouveaux habitants sans avoir recours à la construction. Un groupe de travail composé de 4 personnes qui aurait pour mission de contacter, rencontrer et d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches souvent fastidieuses est constitué. Ils pourraient éventuellement avoir des aides avec des organismes tels que : Action Logement, ANAH, La Région Centre Val de Loire etc.....

Le groupe est composé de : Dominique PERRAGUIN (en tant que pilote), Françoise JACQUET, Sébastien CHABOT et Denis PEAUDECERF.

Le but est d'obtenir au moins 60% de réussite sur ce projet.

➤ **Point sur la participation citoyenne**

Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré les voisins vigilants au nombre de 9 sur la Commune.

Suite à cette rencontre ils ont décidé de créer un flyer distribué en porte à porte afin que le référent se présente aux voisins.

Il serait souhaitable également de développer « Opération tranquillité vacances », document téléchargeable, à imprimer et à déposer en gendarmerie afin que cette dernière effectue des rondes lors de nos vacances.

➤ **Point sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Gilles Benoit et Olivier De Brie ont assisté la semaine passée à une réunion avec la Communauté de Communes, le compte rendu sera transmis aux élus.

La CDC THB doit élaborer son PLUI en s'appuyant sur le SCOT (Schéma d'Orientation Territorial) sachant que le besoin identifié est d'environ 1 800 habitants pour l'ensemble de la Communauté de communes alors que les services de l'Etat en attribueraient dans l'état actuel des choses environ 800. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution du PLUI.

➤ **Point Téléthon :**

Claudine Chemière expose que malgré le peu d'activité dû au contexte sanitaire les dons ont été nombreux.

La remise du chèque à Monsieur Sébastien BRUNET, représentant départemental de l'AFM) d'un montant de 2 336,00 € se fera samedi 30 janvier.

➤ **Point communication**

Ludovic Mahe indique qu'il y a eu de bons retours des habitants sur le dernier bulletin municipal ce qui motive pour améliorer les prochains.

Il a été décidé, suite à la perte de beaucoup d'abonnés, d'arrêter l'actuel hébergeur des newsletters et d'opter pour une nouvelle application (mailjet) pour un coût de 8,00 € /mois plus simple d'utilisation et de fonctionnement.

Nous sommes aussi en cours d'étude de devis pour changer d'hébergement du site internet de la Commune ce dernier étant obsolète.

Ludovic Mahe explique que le projet de Monsieur le Maire sur la vidéo promotionnelle de la Commune est reporté vu le contexte sanitaire et les arrêts des activités sportives et culturelles.

A l'étude également l'installation de panneaux d'informations numérique sur la Commune pour diversifier les moyens d'information et ainsi toucher plus de personnes.

La formation informatique est toujours d'actualité et se déroulera par petits groupes dans le respect des règles sanitaires. Denis Peaudcerf travaille actuellement sur ce dossier avec l'équipe communication. Pascal Renard propose d'étendre cette formation aux smartphones, tablettes.

➤ **Point sur la RI (Redevance Incitative)**

Les 4 jours de distribution des bacs jaunes se sont très bien déroulés, avec un record sur la 1<sup>ère</sup> journée de 344 bacs distribués. Les agents de la CDC THB ont été très satisfaits de l'accueil et de la participation des Elus lors de cette distribution. La Communauté de Commune a envoyé la liste des personnes qui n'ont pas récupéré leurs bacs ; cela représente environ 90 foyers qui à partir de maintenant devront les récupérer auprès de la CDC THB après prise de rendez-vous.

➤ **Question diverses**

**-Travaux sur la Commune**

La rue de la Mairie est en pause, vu la météo, les travaux reprendront courant mars. Les réseaux, les plantations et la signalisation sont en place.

Le croisement de la rue de la Mairie et rue de la Rongère sera fermé totalement pendant 2 semaines courant mars car une canalisation est défectueuse. Elle se trouve à 3,50 mètres de profondeur et est en amiante. L'entreprise Colas effectuera les travaux.

La rénovation du logement de Bourgneuf (école) a débuté fin décembre.

En ce qui concerne la Fibre elle sera aérienne et nécessitera l'implantation de 80 poteaux et doit être opérationnelle courant 2022.

Antenne Orange Free : début des travaux prévu 15 février et la fin prévue 16 mars.

La commission finance se tiendra le jeudi 11 février

Le prochain conseil aura lieu le 4 mars 2021.

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire  
Jean-Baptiste QUINDROIT

Le Maire  
Gillès BENOIT

Les Membres

